

La validation des compétences, une opportunité pour le public des CISP

Qualifiés de « non qualifiés », les stagiaires des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ont pourtant développé des compétences qui ne sont pas toujours reconnues par des diplômes. La validation des compétences leur offre dès lors l'opportunité de les faire reconnaître. Pour que cette opportunité soit effective pour tous et toutes, il importe d'être vigilant sur certains points comme l'offre de titres de compétence, la place de l'écrit en lien avec les métiers, la lisibilité du dispositif et son accessibilité...

Autant de points d'attention à prendre en compte dans l'accompagnement à la validation des compétences des stagiaires que dans les contacts plus institutionnels.

Par Marina MIRKES et Véronique DUPONT

Un dispositif ouvert aux personnes avec des compétences mais « sans diplôme »

L'offre de validation et le secteur des CISP

Depuis sa création, le Consortium de validation des compétences a multiplié les démarches à l'égard des organisations publiques et privées pour informer et faire connaître le dispositif. À Bruxelles, avec le soutien du ministre de la formation professionnelle, ce dernier a été amplifié depuis 2014 pour soutenir davantage les demandeurs d'emploi par une augmentation de l'offre de validation (de 13 métiers en 2014 à 22 en 2019), une meilleure information du public, un accompagnement via les Missions locales pour l'emploi...

En Wallonie, un certain nombre de CISP proposent à leurs stagiaires de présenter une épreuve de validation des compétences au terme de leur formation, par exemple dans les métiers des services aux personnes (aide-ménagère), du bâtiment (peintre, électricien), de l'agro-alimentaire (boulangier), de l'administration (employé administratif), des parcs et jardins, des arts de la scène. Cette démarche reste volontaire. Elle constitue une forme de reconnaissance parmi d'autres de la formation en CISP.

À noter qu'un CISP-EFT¹, T'Event lié à la Ferme Delsamme (CISP du CPAS de La Louvière), est agréé comme Centre de validation des compétences pour deux métiers : auxiliaire technique de spectacle (deux titres de compétence) et technicien des arts de la scène et de l'évènement (trois titres). Le Cesep-CISP-DÉFI à Nivelles est également reconnu pour la validation du métier d'employé administratif. Pour les responsables de ces CISP, l'expérience est positive et offre, pour les stagiaires qui le souhaitent, une sortie valorisante à la formation. La formation dispensée dans les centres n'est toutefois pas centrée sur cet objectif qui reste une opportunité pour les stagiaires. Par ailleurs, comme dans tous les centres agréés, ces derniers accueillent également des candidats à la validation des compétences issus d'horizons divers.

Notons également que des réunions ponctuelles réunissent le Consortium de validation des compétences, la FeBISP², et l'Interfédé³ pour faire le point sur l'actualité des secteurs respectifs et développer des actions communes. Ces rencontres sont également l'occasion d'informer le Consortium des difficultés rencontrées par les stagiaires CISP, que ce soit pour l'accès ou la passation d'épreuve.

¹ EFT : Entreprise de formation par le travail, une des deux approches méthodologiques développées dans les CISP, la seconde étant la démarche DéFI (Démarche de formation et d'insertion).

² La FeBISP est la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (www.febisp.be).

³ L'Interfédé (Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle) est son équivalent wallon (www.interfede.be).

Enfin, l'Interfédé et la FeBISP sont membres du Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ). Ce dernier produit des références communes⁴ à l'Enseignement qualifiant, la Formation professionnelle et au Consortium, permettant de mettre en œuvre des programmes de formation et des épreuves d'évaluation cohérentes avec les réalités de chacun des opérateurs de formation⁵. Ces références communes visent à fluidifier le passage d'un opérateur de formation à l'autre.

Un enjeu de démocratie et d'égalité avec des leviers et des freins

Pour le secteur CISP, la validation constitue tout simplement un enjeu de démocratie

Les publics avec lesquels nous travaillons ont souvent eu des parcours de formation longs et difficiles. La validation des compétences offre une opportunité de nommer et reconnaître des compétences et contribue à développer, soutenir, renforcer l'estime de soi et la confiance en soi des stagiaires. Elle constitue un atout supplémentaire pour consolider des parcours de formation ou accéder à l'emploi. Car les stagiaires disposent très certainement de compétences.

Toutes et tous doivent pouvoir bénéficier du dispositif de la validation des compétences et pas seulement les personnes déjà qualifiées ou les professionnels d'un métier. C'est en quelque sorte une égalité de droit.

En effet, complémentaires aux systèmes de formation classiques de l'enseignement et de la formation professionnelle, qui restent souvent inaccessibles et inappropriés pour nos publics, le fait que l'on puisse faire valider des compétences acquises hors des circuits traditionnels constitue une reconnaissance et une valorisation du parcours des personnes là où elles sont. C'est enfin admettre que l'on peut apprendre autrement.

Le processus de validation des compétences peut dès lors très bien compléter le parcours de formation des stagiaires. Du point de vue des CISP, c'est aussi une opportunité de se situer dans le champ de la formation professionnelle, et plus particulièrement dans celui de la certification des formations (notamment celui proposé par le Cadre européen des certifications⁶).

Pour les équipes qui accompagnent les stagiaires à la validation des compétences, communiquer sur les contenus de formation, décrire les compétences acquises en formation, prendre en compte les savoirs constituent autant de témoignages de respect et de valorisation des stagiaires. Cela permet aussi de disposer d'informations transparentes et précises au service des personnes afin de déboucher sur des collaborations plus efficaces et moins laborieuses vers l'emploi et la formation, et de favoriser la mobilité professionnelle. Pour les formateurs, s'appuyer sur les référentiels de compétences permet de prendre en compte l'évolution des métiers.

Cependant, nous devons rester vigilants sur un certain nombre de points stratégiques

Aujourd'hui, les métiers proposés restent encore trop éloignés de notre secteur. Des propositions devraient pouvoir être faites au Consortium de validation des compétences

⁴ Profils métiers et profils de formation (accessibles sur le site du SFMQ : www.sfmq.cfwb.be).

⁵ Lorsque ces profils n'existent pas au SFMQ, le Consortium produit lui-même des référentiels en y associant les secteurs professionnels.

⁶ Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification respectifs. C'est un outil de transposition. L'échelle des niveaux est organisée de 1 à 8 (du moins qualifié au plus qualifié). En ligne : https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-efq/files/broch_fr.pdf

quant à un élargissement de l'offre qui intègre des métiers qui sont accessibles via des formations dont les certifications seraient situées aux niveaux 2 et 3 du Cadre francophone des certifications⁷. Bien que ces métiers existent au niveau des secteurs, ces derniers ne sont pas demandeurs à ce que des titres de compétences, ni des profils SFMQ soient produits. C'est le cas notamment du commis de cuisine qui constitue pourtant une offre de formation tant dans les CISP que chez les opérateurs publics de formation.

Un autre enjeu est celui des savoirs de base et des compétences professionnelles transversales. Les épreuves de validation se déroulent en français. Cela peut être une difficulté pour certains stagiaires qui, bien qu'ils maîtrisent les compétences techniques, échouent parce qu'ils n'ont pas une connaissance suffisante de la langue française. Le Consortium ne souhaite pas proposer des épreuves dans des langues différentes, argumentant qu'il est important que les candidats et les travailleurs maîtrisent le français, notamment pour des questions de sécurité, mais également pour qu'ils puissent comprendre leur environnement. Pour dépasser ce type de difficulté, le Consortium a développé à Bruxelles un projet de formation de renforcement comportant des modules courts en français orienté métiers⁸. D'autres modules concernent la maîtrise de certaines compétences techniques spécifiques qui font souvent défaut lors de la passation de l'épreuve.

La question du recours à l'écrit dans les épreuves est régulièrement évoquée que ce soit dans les épreuves ou dans la transmission des consignes.

Le paysage institutionnel de la formation professionnelle est quant à lui très complexe. Un grand nombre de référentiels⁹ (et donc d'opérateurs) doivent être mis en cohérence pour permettre aux stagiaires de passer aisément d'un opérateur de formation à l'autre. La manière dont ces référentiels sont rédigés, la manière dont les épreuves sont construites peuvent évidemment avoir un impact sur la réussite des épreuves. La validation ne doit pas devenir un obstacle à l'accessibilité à l'emploi en introduisant des exigences nouvelles dans les métiers accessibles à nos publics (par exemple la lecture et l'écriture).

L'accueil au centre de validation, la manière dont les explications sont données, la bienveillance de l'évaluateur face au stress du candidat... sont autant d'éléments qui peuvent influencer la réussite. Car, ne l'oublions pas, même si elle se passe dans un cadre plus pratique, l'épreuve de validation reste un « examen » et bon nombre de candidats gardent des souvenirs amers de leur passage sur les bancs de l'école.

La question de l'accompagnement à la validation des compétences est également centrale. C'est une question qui est régulièrement soulevée lors de nos contacts avec le Consortium. Elle ne relève pas de la compétence des centres de validation qui accueillent le candidat au moment où il envisage de passer une épreuve. Le centre de validation vérifie avec le candidat si cette démarche est réaliste, c'est-à-dire s'il dispose des compétences à valider. Mais, pour le reste, il ne reçoit pas de soutien.

⁷ Le Cadre francophone des certifications permet de situer le niveau des compétences acquises lors d'une formation. Basé sur le modèle du CEC, il comporte également huit niveaux. À ce jour, aucune certification n'est positionnée au niveau 1. Par contre, une certification est positionnée au niveau 2 : le titre de compétence « câbler le matériel de spectacle et effectuer des réparations de base » faisant partie du métier d'auxiliaire technique de spectacle. Les certificats de compétences acquises en formation d'agent·e d'accueil, de technicien·ne de surface et de chauffeur·euse livreur·euse sont quant à eux positionnés au niveau 3, le certificat de compétences acquises en formation d'aide-comptable au niveau 4 et le diplôme de chef d'entreprise agent·e commercial·e au niveau 5. Voir : www.cfc.cfwb.be

⁸ Voir présentation de ces modules dans : **Projets pilotes pour une meilleure prise en compte des personnes en difficulté avec la langue française** (en ligne : www.lire-et-ecrire/14819#annexe1).

⁹ Pensons notamment au ROME V2 et V3, au Référentiel Emploi Métier, aux référentiels sectoriels, aux référentiels du SFMQ.

Le secteur CISP s'est emparé de la question il y a quelques années déjà. La fédération ALEAP a produit un guide méthodologique de la validation des compétences à destination principale des équipes afin de les outiller pour accompagner les stagiaires dans ce parcours de reconnaissance de leurs compétences acquises en formation¹⁰. Un autre guide, réalisé avec l'AVIQ, prévoit des aménagements des épreuves pour les stagiaires en situation de handicap¹¹.

L'autonomie pédagogique des CISP doit présider à l'organisation de ces activités d'accompagnement à la validation. La manière dont cet accompagnement est organisé reste de la responsabilité des CISP. Par ailleurs, il serait utile d'amplifier les contacts entre opérateurs pour qu'ils travaillent ensemble sur ces questions. C'est le cas aujourd'hui d'un groupe de travail qui se réunit au sein de l'Interfédé pour la filière du bâtiment.

En participant à l'accompagnement des stagiaires à la validation des compétences, les travailleurs du secteur identifient bon nombre de difficultés, voire de dysfonctionnements ou d'améliorations pertinentes à apporter. La participation des acteurs associatifs au dispositif peut donc leur permettre de jouer un rôle d'analyse et d'interpellation. Il est nécessaire de circonscrire avec eux les enjeux et balises pour que le dispositif soit et reste accessible au plus grand nombre. Pour ce faire, nous pouvons prendre en compte les réalisations du secteur à ce niveau. En effet, des expériences de collaborations probantes avec les centres de validation agréés existent déjà en Hainaut, à Liège et à Namur. C'est ainsi que les centres de validation s'appuient sur les CISP pour effectuer des remises à niveau, participer aux jurys, soutenir en commun les candidats, organiser des séances collectives d'information, mettre en place des sites externes...

Enfin, il s'agit d'une opportunité individuelle : le dispositif de formation des CISP doit rester accessible à tous et toutes, et surtout à ceux et celles qui pour l'une ou l'autre raison ne seront pas intéressés à faire valider de leurs compétences. C'est dans ce sens que le Consortium semble aller également.

Nous devons également prendre en compte un certain nombre d'éléments pédagogiques

Tout d'abord, le processus de validation doit être librement consenti (tant par les opérateurs que par les stagiaires).

Le processus de validation relève de la responsabilité collective d'un centre de formation. Il ne peut uniquement être porté par des formateurs isolés. En cas de difficultés, il y a lieu d'éviter de faire porter l'échec sur la tête d'une seule personne. C'est un vrai projet d'équipe et un choix porté par l'institution.

Le dispositif devrait pouvoir être également accessible aux stagiaires qui ont terminé une formation. Qui dès lors assumera la préparation pour la passation de l'épreuve ? Certains centres ont déjà spontanément mis en œuvre des actions de soutien des stagiaires après la fin de la formation.

Chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un retour et d'un accompagnement quel que soit l'opérateur de formation (Promotion sociale, Forem, IFAPME, EFT/OISP) dont elle est issue.

¹⁰ ALEAP/Validation des compétences, **Guide méthodologique Validation des compétences et Insertion socio-professionnelle**. En ligne : www.aleap.be/documents/Public/actualites/infos%20peda/CLASSEUR-11-26_WWW.pdf

¹¹ AVIQ/Validation des compétences, **Pour un partenariat au service de l'égalité des chances des stagiaires en situation de handicap**. En ligne : www.validationdescompetences.be/sites/default/files/public/uploads/common/Guide-CVDC-AVIQ_0.pdf

Les opérateurs doivent être appuyés pour identifier, nommer, classer, confronter les compétences qu'ils mettent en œuvre, et ce dans la philosophie d'un appui et non d'un jugement sur le contenu et l'offre de formation.

Il serait enfin utile que le Consortium et les centres de validation agréés prennent connaissance des réalités pédagogiques des EFT et OISP.

La validation par dossier, une mauvaise « bonne idée » pour nos publics

Le dispositif de validation des compétences repose sur la passation d'une épreuve (mise en situation professionnelle reconstituée). En 2013, le Consortium a souhaité examiner la pertinence et la faisabilité d'une autre démarche : l'approche dossier. Dans cette approche, le candidat à la validation des compétences compile des preuves dans un dossier (portfolio) pour faire valoir sa maîtrise des compétences. Les preuves peuvent être variées : documents produits, photos, témoignages...

En 2017, six CISP se sont montrés intéressés mais il est vite apparu que cette approche ne convenait pas pour les métiers techniques comme grimpeur-élagueur ou maçon. Notamment parce que la récolte des preuves prend du temps, beaucoup de temps et demande un travail d'écriture et de mise en perspective qui demande de mobiliser des compétences autres que celles nécessaires pour obtenir le titre : abstraction, archivage des traces, rédaction, informatique... La présentation orale devant un jury est elle-même un exercice difficile qui ajoute du stress.

L'expérience a également montré que la démarche nécessite un accompagnement fort et constant de la part de l'institution. La construction du portfolio est fastidieuse. Les CISP doivent dégager des moyens pour ce faire.

Un CISP qui propose une filière « employé administratif » s'est toutefois lancé dans l'aventure. Les compétences nécessaires pour présenter l'épreuve semblaient pouvoir se faire par dossier, en accumulant des preuves tout au long de la formation. Malheureusement, au final, aucun des cinq stagiaires qui s'étaient dits intéressés n'ont présenté l'épreuve par dossier.

Si cette approche ne convient pas à nos publics et aux métiers qui sont proposés dans les CISP, elle peut cependant être pertinente dans certaines situations et reste donc une possibilité parmi d'autres. Pour développer ce dispositif, il est toutefois essentiel de se pencher sur les moyens alloués à l'accompagnement et aux ressources nécessaires pour le travail d'accompagnement. Les ressources actuelles des structures ne permettent pas de dégager des moyens complémentaires pour assurer ce suivi.

Par ailleurs, l'outil portfolio (récolte de traces des compétences acquises) est un outil intéressant qui pourrait soutenir le projet post-formation des stagiaires. Il est toutefois nécessaire d'examiner la forme qu'il pourrait prendre compte tenu du public et de ses caractéristiques.

Et demain ?

Nous devons rendre le dispositif plus lisible

Les participants aux formations et groupes de travail de l'Interfédé suggèrent de mettre en œuvre des actions directes de communication à destination des stagiaires, des équipes, du secteur (démarches et procédures).

L'idée est d'organiser des actions ponctuelles sur la validation des compétences, notamment à destination des formateurs et stagiaires en collaboration avec le

Consortium et les centres de validation agréés. Ces actions concernent notamment la visite des centres et la passation d'épreuves. Elles visent entre autres à faire connaître et démystifier le processus en favorisant les contacts entre opérateurs de formation et centres de validation.

Il y a lieu également de développer des stratégies de sensibilisation des employeurs.

Nous devons le rendre plus accessible

Il s'agit de poursuivre une réflexion sur les conditions de passation des épreuves pour qu'elles n'excluent pas le public CISP et prennent en compte les publics fragilisés (en détention, sans papier, en difficultés de lecture et d'écriture).

Il faut également prendre en compte la question du stress lié à l'épreuve en mettant en place des stratégies d'accompagnement qui impliquent les stagiaires, en développant des modules ou des outils préparatoires aux tests¹², en soutenant la mobilité (accessibilité des centres de validation agréés, remboursement des frais de déplacement pour tout demandeur d'emploi), en réduisant les délais pour la passation des épreuves afin que la validation se déroule durant la formation.

Il convient également de proposer des métiers représentatifs de notre secteur (commis de cuisine, métiers semi-qualifiés) à la validation et de la développer sur des postes de travail (sur le lieu de formation, au sein des entreprises et lieux de stages).

Pour porter la parole de nos publics, nous devrions participer en tant que membres à l'une ou l'autre instance du Consortium et pouvoir influencer sur le choix des métiers. La demande de la FeBISP et de l'Interfédé de participer au Comité directeur ayant été refusée, nous avons proposé d'y être invités comme experts.

Entre nous, nous devons plus que jamais nous coordonner, à Bruxelles et en Wallonie, pour échanger des pratiques et organiser des actions ciblées sur des filières spécifiques : bureautique, parcs et jardins, construction. Il s'agit de cerner les leviers et obstacles rencontrés par les opérateurs et de déterminer pour ce faire les démarches et actions à mettre en place. C'est ainsi que des CISP de la filière du bâtiment se sont réunis à deux reprises avec le Consortium et les centres de validation agréés pour fluidifier l'accès à la validation des compétences des stagiaires, les délais d'attente étant en effet trop longs dans certaines sous-régions. La question de l'ouverture d'un centre de validation sur site externe – comme le Ceseq (Nivelles) qui est agréé en tant que site externe de l'IFAPME de Charleroi – se pose également.

Nous devons continuer à solliciter les formateurs pour qu'ils deviennent examinateurs ou observateurs et nous organiser pour permettre aux stagiaires de réaliser des simulations d'épreuves durant la formation. Cette action pourrait être le fruit d'une collaboration entre plusieurs centres. Enfin, pour les centres qui le souhaitent, désigner en leur sein un référent validation serait un atout.

De beaux chantiers en perspectives !

Marina MIRKES, coordinatrice pédagogique
Interfédération des CISP
Et Véronique DUPONT, chargée de mission socio-pédagogique
ALEAP, Fédération CISP

¹² Par exemple, un lexique (nomenclature) pour le métier de jardinier.